



ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE LE MERCREDI 4 FÉVRIER 2015 À 19 H

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Règlement 601-31 amendant le règlement de zonage no 601, tel qu'amendé (Zones R-415 et H-418) :
 1. Agrandir la zone R-415 à même une partie de la zone H-418, afin de permettre la culture du sol sur une partie du lot 3 788 165.
3. Période de questions du public (Les questions doivent porter exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour)
4. Levée de l'assemblée de consultation publique

BONNE SOIRÉE !